

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : PIXEL HOLDING 2		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	1,32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1,32
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	10 122,33	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	182 443,15
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	192 565,48	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-192 564,16
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	95 089,43
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	95 089,43	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 750 473,81
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	4 750 473,81	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-4 655 384,38
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-4 847 948,54

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise <u>PIXEL HOLDING 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	52 425,27	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	52 425,27	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-52 425,27	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-5 825 085	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	95 090,75	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	-829 620,44	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	924 711,19	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	95 089,43	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	95 226,58	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Dotation aux amortissements dérogatoires	52 425,27			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>PIXEL HOLDING 2</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>0030BRUE STE HELENE 69002 LYON 2EME</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>8 2 0 5 0 3 9 7 7 0 0 0 2 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	252 951 219,64
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	252 951 219,64	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	133 754,79
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 152 352,13
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	43 813,68	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 865,34	
	TOTAL (III)	CJ	CK	76 341 785,94	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		779 256,79	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	330 072 262,37	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PIXEL HOLDING 2		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 550 269,41)	DA			1 550 269,41
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			113 108 340,78
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			155 026,94
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI 0)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			92 191 798,79
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			924 711,19
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			441 420,83
	DL			208 371 567,94	
				TOTAL (I)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		DO			TOTAL (II)
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		DR			TOTAL (III)
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			50 722 924,45
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			70 467 267,14
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			490 501,55
	Dettes fiscales et sociales	DY			20 000
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			1,29
Compte régul.	EB				
	EC			TOTAL (IV)	121 700 694,43
	ED			(V)	
	EE			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	330 072 262,37
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			70 977 769,98	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pixel Holding 2
Société par actions simplifiée
au capital de 1.550.269,41 euros
Siège social : 30 bis rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon
820 503 977 R.C.S. Lyon

(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE UNANIME EN DATE DU 30 JUIN 2023
--

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,

- HLDI ;
- HLD Europe ;
- Pixel Management ;
- Madame Claire Fistarol ;
- Monsieur Olivier Jolland ;
- PHP Caraïbes Capital ;
- Monsieur Philippe Martin ;
- Monsieur Nicolas Huyghues Despointes ; et
- les investisseurs individuels listés en Annexe 1 (les « **Investisseurs Individuels** »),

(ensemble, les « **Associés** »), détenant ensemble les actions émises par la Société représentant l'intégralité du capital social (à l'exception de l'action de préférence 2 détenue par Atalante) et des droits de vote,

ont pris les décisions ci-après par la signature du présent acte (étant précisé qu'Atalante, titulaire de l'action de préférence 2 de la Société qui est dépourvue de droit de vote, n'a pas pris part au vote des décisions), conformément à l'article 18.6 des statuts de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Déclaration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
5. Pouvoir pour les formalités.

Les Associés déclarent avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions à l'ordre du jour ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; et
- le rapport du commissaire aux comptes de la Société sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Associés reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par les dispositions légales, réglementaires ou statutaires et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été régulièrement informée du projet des présentes décisions et n'a pas formulé d'autres observations que celles figurant dans son rapport.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les Associés prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39 alinéa 4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés disposant du droit de vote.

DEUXIEME DECISION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2022

Les Associés, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis aux seules fins de la documentation de financement, selon le référentiel IFRS, approuvent les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils leur ont été présentés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés disposant du droit de vote.

TROISIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice

Les Associés, sur proposition du Président, décident d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé d'un montant de 925k euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - Bénéfice : | 925k euros |
| - En totalité au compte « report à nouveau » | 92.192k euros |

Le nouveau solde du compte « report à nouveau »	93.117k euros
---	---------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé

- (i) que par décision des Associés en date du 26 février 2019, il a été décidé les distributions suivantes :
- distribution du montant prioritaire aux Associés titulaires d'actions de préférence pour une somme globale de 13.730.080,05 €, soit environ 0,23 € par action de préférence, prélevée sur le compte « prime d'émission » ; et
 - distribution aux Associés titulaires d'actions ordinaires d'une somme globale de 39.320.616,57 €, soit 0,96 € par action ordinaire, prélevée sur le compte « prime d'émission »,
- (ii) qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- (iii) qu'aucun dividende n'a été distribué par la Société lors de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés disposant du droit de vote.

QUATRIEME DECISION

Déclaration sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce

Les Associés prennent acte de ce qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés disposant du droit de vote.

CINQUIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés disposant du droit de vote.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Fait à Paris, le 30 juin 2023

Les Associés :

HLD Europe

Représentée par Constance Laneque
Signataire autorisé

HLDI

Représentée par Vincent Menez
Signataire autorisé

Pixel Management

Représentée par : Olivier Jolland

Olivier Jolland

Claire Fistarol

PHP Caraïbes Capital

Représentée par Claude Briqué
Signataire autorisé

Philippe Martin

Nicolas Huyghues Despointes

Cécile Devin

Virginie Degeorgis

Jean-Luc Vecchio

Claire Mutel

Corinne Cervelin

Emmanuelle Ertel

Patrick Peillon

Randa Botquin

Tina Gameiro

Fati Armandeh

Bénédicte Noel

Philippe Allouche

Lilian Nayagom

Pierre Charara

Marc Loertscher

Erwan Lapeyre

Thierry Kerdellant

Stéphane Seillier

Eric Jamet

Guillaume Ruelle

Julien Dubreuil

Bruno De Kervenoael

Elisabeth Felix

Alexandra Belleteste

Rachelle Buisson

Aline Gerelli

Benoit Bourg

Jean-François Daumas

Isabelle Anselme

Stéphanie Larique

François Quais

Arnaud Bodet

Dominique Trichard

Christophe Feret

Olivia De Beauchesne

Manuel Didier

Vincent Galeraud

Evelyne Bardey

Claire Guillaumin

Annexe 1
Liste des Investisseurs Individuels

- Virginie Degeorgis
- Jean-Luc Vecchio
- Claire Mutel
- Corinne Cervelin
- Emmanuelle Ertel
- Patrick Peillon
- Randa Botquin
- Tina Gameiro
- Fati Armandeh
- Bénédicte Noel
- Philippe Allouche
- Lilian Nayagom
- Pierre Charara
- Marc Loertscher
- Erwan Lapeyre
- Thierry Kerdellant
- Stéphane Seillier
- Eric Jamet
- Guillaume Ruelle
- Julien Dubreuil
- Bruno De Kervenoael
- Elisabeth Felix
- Alexandra Belleteste
- Rachelle Buisson
- Aline Gerelli
- Benoit Bourg
- Jean-François Daumas
- Isabelle Anselme
- Stéphanie Larique
- François Quais
- Arnaud Bodet
- Dominique Trichard
- Christophe Feret
- Olivia De Beauchesne
- Manuel Didier
- Vincent Galeraud
- Evelyne Bardey
- Claire Guillaumin

Pixel Holding 2

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
Pixel Holding 2
30 B rue Sainte Helene
69002 LYON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Pixel Holding 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Christophe Georghiou



Comptes sociaux de Pixel Holding 2

Situation financière et résultats au 31 décembre 2022

La situation financière de Pixel Holding 2 est présentée à travers les comptes sociaux de Pixel Holding aux 31 décembre 2021 et 2022.

I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires		0	0
Autres produits d'exploitation		0	0
Total produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		10	478
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Charges de personnel		0	0
Dotations aux amortissements	4	182	183
Dotations aux provisions		0	0
Autres charges d'exploitation		0	0
Total charges d'exploitation		193	661
Résultat d'exploitation		-193	-661
Produits financiers	9	95	249
Charges financières	9	4 750	4 476
Résultat financier		-4 655	-4 227
Résultat courant avant impôt		-4 848	-4 888
Résultat exceptionnel	9	-52	-106
Impôts sur les bénéfices	9	-5 825	0
Résultat net		925	-4 994



II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2021 et 2022

En milliers d'euros	Notes	2022	2021
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	4	0	0
Immobilisations corporelles	4	0	0
Immobilisations financières	4	252 951	252 951
Total actif immobilisé		252 951	252 951
Actif circulant			
Stocks et en-cours		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0
Créances clients et avances versées		134	90
Autres créances	5	76 152	127 092
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		44	101
Charges constatées d'avance		12	12
Total actif circulant		76 342	127 295
Frais émission d'emprunts à étaler	6	779	962
Ecarts de conversion actif		0	0
Total de l'actif		330 072	381 208
Passif			
Capitaux propres			
Capital	7	1 550	1 550
Primes		113 108	113 108
Réserves		155	155
Report à nouveau		92 192	97 185
Résultat net		925	-4 994
Provisions réglementées		441	389
Total capitaux propres		208 372	207 394
Provisions pour risques et charges		0	0
Dettes			
Dettes financières	8&10	121 190	173 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		491	653
Dettes fiscales et sociales		20	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes et produits constatés d'avance		0	0
Total dettes		121 701	173 813
Ecarts de conversion passif		0	0
Total du passif		330 072	381 208



III. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
Au 31 décembre 2021	1 550	113 108	155	97 185	-4 994	389	207 394
Augmentation/ diminution de capital							
Affectation résultat 2021				-4 994	4 994		
Dividendes versés							
Résultat net					925		925
Amortissements dérogatoires						52	52
Au 31 décembre 2022	1 550	113 108	155	92 192	925	441	208 372

IV. Provisions réglementées

En milliers d'euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres	389	52		441
Total	389	52		441

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, au poste « dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions ».

V. Filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations / montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Pixel Holding	100,00	240 536	56 259	252 951*	252 951*	70 307	0	0	0
Totaux				252 951	252 951	70 307	0		0

*Dont frais d'acquisition pour 530 K€.



VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2022

NOTE 1 - Faits marquants

Évènements significatifs de l'exercice

- Remboursement par Pixel Holding du compte-courant d'actionnaire pour un montant de 56,8 millions d'euros, ce qui porte le solde du compte-courant à 70,3 millions d'euros.
- Remboursement en parallèle par Pixel Holding 2 du compte-courant d'associés HLDI-HLDE pour 56,7 millions d'euros.

Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Entre le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice et le 26 avril 2023, date d'arrêté des comptes consolidés par décision de l'associé unique, l'entreprise n'a pas identifié d'évènements post-clôture pouvant avoir un impact sur les états financiers du 31/12/2022.
- Le Groupe Pixel Holding 2 n'identifie pas d'impact significatif lié au conflit entre la Russie et l'Ukraine qui se poursuit.

NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles et méthodes du Plan comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sociaux sont établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2022.

1. Frais de recherche et développement

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Néant.



3. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (frais d'acquisition inclus).

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

NOTE 4 - Actif immobilisé

1. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Titres de participation	252 951*	252 951*
Valeur brute	252 951	252 951
Dépréciation	252 951	252 951

*Dont frais d'acquisition pour 530 K€.

Les frais engagés pour l'acquisition des titres Pixel Holding sont positionnés en titres immobilisés. Ils sont amortis dérogatoirement sur 5 ans prorata temporis.

2. Dépréciation de titres

Néant.

NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à un compte courant vis-à-vis de Pixel Holding pour 70,31 M€.

NOTE 6 - Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire font l'objet de charges à répartir sur la durée de l'emprunt.

NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/21
Nombre de titres	155 026 941	155 026 941
Valeur nominale	0,01	0,01
Total (en milliers d'euros)	1 550	1 550



PIXELHOLDING

Sur les 155 026 941 actions :

- 59 569 920 sont des actions ordinaires.
- 95 457 020 sont des actions de préférence dites de catégorie 1.
- 1 action de préférence dite de catégorie 2.

A chaque action est attaché un droit de vote, à l'exception de l'action de préférence de catégorie 2 qui ne confère pas de droit de vote.

Les opérations impactant le capital social sur 2022 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital
Au 31/12/2021	155 026 941	1 550
Augmentation de capital		
Diminution de capital		
Au 31/12/2022	155 026 941	1 550

NOTE 8 - Dettes

Les emprunts et dettes financières correspondent à :

- Des emprunts obligataires pour un montant de 35,6 M€. Les obligations porteront intérêt au taux de 10 % l'an. Les intérêts sont capitalisés. Des frais d'émission d'un montant de 1 454 K€ sont étalés sur la durée de l'emprunt. Une charge de 182K€ a été constatée sur l'exercice.
- Des comptes courants associés à hauteur de 70,47 M€.

NOTE 9 - Compte de résultat

1. Résultat financier

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits nets financiers liés aux participations	0	0
Charges / produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (1)	-4 655	-4 227
Total	-4 655	-4 227

➤ Ventilation au 31/12/2022

(1) Dont :

- 4 655 K€ de charges d'intérêts sur emprunts.

➤ Ventilation au 31/12/2021

(1) Dont :

- 4 227 K€ de charges d'intérêts sur emprunts.

2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué d'amortissements dérogatoires, liés aux frais d'acquisition.



3. Impôts sur les bénéfices

3.1. Intégration fiscale

En date du 01/07/2016, la société Pixel Holding 2 a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec la société Pixel Holding qui a opté pour ce régime.

L'acquisition complémentaire de titres de la société Tessi SA en 2021 par la société Pixel Holding a conduit à l'élargissement du périmètre d'intégration fiscale de Pixel Holding 2 en 2022.

En conséquence, cet élargissement du périmètre d'intégration fiscal de Pixel Holding 2 a permis l'utilisation de 11,1 millions d'euros de déficits. Le solde de déficits fiscaux reportables au 31/12/2022 s'élève à 31,9 millions d'euros.

4. Transferts de charges

N.A.



NOTE 10 - Autres informations

1. Échéance des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

1.1. Créances

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Total actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	134	134		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	20	20		
Impôt sur les sociétés	2 919	2 919		
Autres impôts				
Groupe et associés	73 213	73 213		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total créances	76 298	76 298		

1.2. Dettes

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires	50 723		50 723	
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	491	491		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- taxe sur la valeur ajoutée	20	20		
- autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	70 467	70 467		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	121 701	70 978	50 723	0



2. Produits à recevoir, charges à payer, et charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	15 127
Fournisseurs FNP	209
Dettes fiscales et sociales	0
Total charges à payer	15 335

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Clients FAE	134
Total produits à recevoir	134

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	12
Total charges constatées d'avance	12

3. Effectif moyen

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	0	0
Non cadres	0	0
Total	0	0

4. Engagements financiers et autres engagements

4.1. Engagements donnés

- Nantissement de compte de titres financiers de premier rang (compte détenu par Pixel Holding 2 dans les livres de Pixel Holding)
- Nantissement de compte de titres financiers de second rang (compte détenu par Pixel Holding 2 dans les livres de Pixel Holding) [ligne de crédit additionnelle Pixel Holding – juin 2019]



PIXELHOLDING

5. Consolidation

Il est à noter que la société Pixel Holding 2 fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société Dentressangle (dont le siège social est 30 bis rue Sainte Hélène – 69002 Lyon) est la mère. La méthode d'intégration retenue est la méthode d'intégration globale.

Conformément aux articles L. 233-17 et R. 233-15 du Code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				PIXEL HOLDING 2				Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
		Autres participations				8U	252 951 219,64	8V		8W
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV		
TOTAL IV				LQ	252 951 219,64	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	252 951 219,64	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN
		Matériel de transport				IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		
TOTAL III				IY		NG		NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	
	Autres participations				IØ		ØX	252 951 219,64	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	252 951 219,64	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	252 951 219,64	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : PIXEL HOLDING 2Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	=
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>PIXEL HOLDING 2</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH				
TOTAL I		RK		RM		RN		RO				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU		QV		QW		QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR				
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4					
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5					
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL				NM		NO					
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler			961 699,94		0		182 443,15		779 256,79			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise PIXEL HOLDING 2Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	388 995,56	TM	52 425,27	TN	0	TO	441 420,83
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	388 995,56	TS	52 425,27	TT	0	TU	441 420,83
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	388 995,56	UB	52 425,27	UC	0	UD	441 420,83	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	52 425,27	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'anné de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	133 754,79		133 754,79						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constatée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 919 459,23		2 919 459,23					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 000		20 000					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	73 212 892,90		73 212 892,90						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	0		0						
	Charges constatées d'avance	VS	11 865,34		11 865,34						
TOTAUX		VT	76 297 972,26	VU	76 297 972,26	VV					
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	50 722 924,45		0		50 722 924,45				0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	490 501,55		490 501,55						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	0		0						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 000		20 000						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	70 467 267,14		70 467 267,14						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1,29		1,29						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	121 700 694,43	VZ	70 977 769,98		50 722 924,45				0
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : PIXEL HOLDING 2		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal.	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	924 711	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	0	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	0
	Amendes et pénalités						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	-5 825 085	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8		
			- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			
				SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
			M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I	WR	-4 900 374
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19%		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						
Produit net des actions et parts d'intérêts :		(déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Majoration d'amortissement*							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	0
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	0		
		déficit (II moins I)				XJ	4 900 374
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	4 900 374

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>PIXEL HOLDING 2</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	3 298
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	3 298
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	3 298
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>PIXEL HOLDING 2</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	97 185 427,09	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-4 993 628,30		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	92 191 798,79		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	92 191 798,79			
			TOTAL II		ZH	92 191 798,79					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	24 000			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	-74 436,23			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	60 558,56			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	10 122,33			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-4 521 878	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	11 114 531	Plus-values à 15%	JN	0	Plus-values à 0%	JO	-1 284 868		
				Plus-values à 19%	JP	0	Imputations	JF	256 484		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	82050397700028					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : PIXEL HOLDING 2Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : PIXEL HOLDING 2Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

0

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>PIXEL HOLDING 2</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: **PIXEL HOLDING 2**Néant Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	0
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	0

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation.	XT	
TOTAL 2	OM	1

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	10 122
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclaré	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	10 122

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG -10 121

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	0

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	0
Effectifs au sens de la CVAE	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 8 2 0 5 0 3 9 7 7 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIXEL HOLDING 2

ADRESSE (voie) 0030BRUE STE HELENE

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 2EME

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	912 438
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HLDI

N° SIREN (si société établie en France) 815068903 % de détention 65,42 Nb de parts ou actions 101 412 095

Adresse : N° 30 B Voie RUE SAINTE HELENE

Code Postal 69002 Commune LYON Pays

Forme juridique SCA Dénomination HLD EUROPE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20,23 Nb de parts ou actions 31 365 499

Adresse : N° 9 B Voie BOULEVARD PRINCE HENRI

Code Postal 1724 Commune LUXEMBOURG Pays LU

Forme juridique SAS Dénomination PHP CARAIBES

N° SIREN (si société établie en France) 433040037 % de détention 10,40 Nb de parts ou actions 16 134 844

Adresse : N° 101 Voie RUE PIERRE POLI

Code Postal 92130 Commune ISSY LES MOULINEAUX Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 8 2 0 5 0 3 9 7 7 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PIXEL HOLDING 2

ADRESSE (voie) 0030BRUE STE HELENE

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 2EME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique SAS Dénomination PIXEL HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 820503621 % de détention 100,00

Adresse : N° 30 Voie B RUE SAINTE HELENE

Code Postal 69002 Commune LYON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032